



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet

Bureau de la sécurité intérieure et de la radicalisation
Section Prévention de la délinquance et de la radicalisation
Courriel : pref-fipd-volets@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le **9 AOUT 2022**

Monsieur le maire,

Vous avez bien voulu me transmettre un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) volet « Sécurisation des établissements scolaires ».

Après consultation des services de l'État concernés par ce projet, j'ai le regret de vous informer que celui-ci n'a pas été retenu au titre de la dotation 2022.

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente pour contester le refus de vous octroyer une subvention devant le tribunal administratif de Melun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Frédéric LAVIGNE

Monsieur KEYLOR
Maire d'Emerainville
Hôtel de Ville
16 place de l'Europe
77184 EMERAINVILLE

mairie@mairie-emerainville.fr
environnement@mairie-emerainville.fr